



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

2022

CONTACT :



Pièces à joindre impérativement à votre dossier

- Le courrier de demande officielle de subvention auprès de la CCINCA ;
- Le formulaire Cerfa n° 12156*06, dûment complété, daté et signé. Ce formulaire est téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> et est également joint au présent dossier, ainsi que sa notice n°51781#04
- Un Relevé d'Identité Bancaire avec les codes IBAN et BIC ;
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos si l'Association n'est pas tenue de les publier ;
- Le présent dossier de renseignements dûment rempli ;
- Le Règlement d'attribution des subventions daté et signé ;

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter ce dossier par tout autre document que vous jugerez utile

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - 2022

DENOMINATION DE L'ENTITE :

OBJET DE LA DEMANDE :

Objet :

Dossier à compléter et à retourner impérativement avec toutes les pièces demandées à :

cabinet@cote-azur.cci.fr

ou par courrier
Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur
Cabinet du Président
20, bd Carabacel - CS 11259 - 06005 Nice Cedex 1

**Date du dépôt
du dossier :
(Cadre réservé
au service)**

...../...../.....

1 – Présentation de l'équipe dirigeante

NOM Prénom - **Président**

Adresse

Tel. :

Adresse mail :

NOM Prénom – **Vice- Président**

Adresse

Tel. :

Adresse mail :

NOM Prénom - **Trésorier**

Adresse

Tel. :

Adresse mail :

NOM Prénom - **Secrétaire**

Adresse

Tel. :

Adresse mail :

2 – Attestation sur l'honneur

En complément des Attestations complétées en Rubrique 7 du formulaire Cerfa N° 12156*06, cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

agissant tant à titre personnel qu'en tant que représentant de l'entité dépositaire d'une demande de subvention auprès de la CCINCA pour mes préposés et pour les entités dans lesquelles je détiens directement ou indirectement des participations atteste avoir connaissance du fait que l'intervention d'un élu dans la décision d'octroi d'une subvention à une association dans laquelle il a un intérêt personnel caractérise le délit de prise illégale d'intérêts.

Ainsi déclare :

Ne pas être en situation de conflit d'intérêt prohibée par l'article 134.1 du règlement intérieur de la CCI qui dispose que : « Les membres de la Chambre doivent s'abstenir de contracter avec la Chambre dans les domaines où ils sont titulaires d'attributions ou de compétences au sein de la CCINCA, qu'il s'agisse, d'une part, d'un pouvoir propre ou issu d'une délégation, détenu de manière exclusive ou partagé avec d'autres, d'autre part, d'un pouvoir de préparation ou de proposition de décisions prises par d'autres [...] » ;

OU

Exercer les fonctions suivantes au sein de la CCINCA, ou une de ses filiales dont le capital est exclusivement détenu par la CCINCA, ou de tout autre organisme dont la CCINCA assure seule le contrôle

Nom de l'entité concernée¹ :

Fonctions exercées :

- Avoir connaissance de l'article 432-12 du Code pénal relatif à la prise illégale d'intérêts qui réprime :
 - « le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende ;
 - Dans les cas prévus par cet article, peuvent être prononcées, à titre complémentaire, les peines suivantes : 1°) L'interdiction des droits civils, civiques et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 432-17 du code pénal ; 2°) L'interdiction suivant les modalités prévues par l'article 432-17 du code pénal, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ; [...] »

¹ CCINCA ou filiale ou organisme contrôlé par la CCINCA

Fait le [redacted] , à [redacted]

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

3– Information RGPD

Veillez noter que les données communiquées dans le présent dossier sont nécessaires au traitement de votre demande. L'absence de réponse est susceptible de compromettre votre inscription. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la CCI Nice Côte d'Azur.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes et assurer l'exécution de nos prestations.

Vos informations personnelles seront conservées pour une durée de 3 ans à partir de la date de réception de votre dossier de demande de fonds de soutien par le service commerce sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant (conditions décrites ci-après),
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, service comptable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'être contraints en raison d'un motif légitime (*obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.*).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données de la CCI Nice Côte d'Azur.

Coordonnées du responsable de traitement

cabinet@cote-azur.cci.fr

Coordonnées du DPO (Data Protection Officer) pour la CCI Nice Côte d'Azur

Adresse électronique : dpo@cote-azur.cci.fr

Adresse postale :

DPO CCI NICE COTE D'AZUR

Direction juridique,

20 boulevard Carabacel - CS 11259, 06005 NICE CEDEX 1

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)